



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juillet 2020
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 1^{er} juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Missions permanentes de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Estonie et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Missions permanentes de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Estonie et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de la Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales (voir annexe).

Les Missions permanentes de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Estonie et de la France vous seraient reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



**Annexe à la note verbale datée du 1^{er} juillet 2020 adressée
au Président du Conseil de sécurité par les Missions permanentes
de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Estonie et de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 12 juin 2020

Je vous écris la présente lettre en ma qualité de Présidente du Comité de coordination des procédures spéciales, afin de vous faire part d'informations concernant les activités qu'ont mené les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et que nous jugeons pertinentes au regard des travaux du Conseil de sécurité.

Les procédures spéciales par pays et thématiques, dont le rôle important en matière de prévention et d'alerte rapide ne s'est jamais démenti, ont permis de tirer la sonnette d'alarme dès les prémices de plusieurs crises. Leur utilité se manifeste tout au long de la progression des conflits et des crises, et aussi bien avant que pendant et après les conflits, puisqu'elles contribuent notamment à en détecter les signes avant-coureurs, à combattre les violations des droits humains durant les conflits ou encore à favoriser l'intégration des droits humains dans les situations consécutives à un conflit et à appuyer le développement inclusif.

Dans son appel à l'action en faveur des droits humains, le Secrétaire général a mis l'accent sur la corrélation bien établie entre l'exercice des droits humains dans une société et l'attachement de cette société à ces droits d'une part, et la résilience de cette société face aux crises d'autre part, ainsi que sur la responsabilité qui incombe à tous les acteurs des Nations Unies en matière de prévention. La présente lettre a donc pour objet d'appeler l'attention sur les informations recueillies par le mécanisme relevant des procédures spéciales et d'y faciliter l'accès, en vue de rendre le système des droits humains plus réactif et innovant face aux difficultés rencontrées en matière de droits humains et de renforcer les synergies entre les droits humains et tous les domaines de compétence de l'Organisation.

Les activités menées par le mécanisme relevant des procédures spéciales en 2019 sont présentées dans le rapport annuel sur les procédures spéciales et dans son additif consacré aux faits et chiffres ([A/HRC/43/64](#), [A/HRC/43/64/Add.1](#) et [A/HRC/43/64/Add.1/Corr.1](#)). Le rapport donne une vue d'ensemble des activités menées et de leurs effets. Surtout, il met en évidence les contributions que les procédures spéciales apportent en matière de prévention, de paix et de sécurité ainsi que leur collaboration avec d'autres organismes et entités des Nations Unies. En outre, les recommandations et conclusions émises par les titulaires de mandat en 2019 sur des questions thématiques et sur des pays ont été compilées (voir [A/HRC/43/65](#)).

Les visites que les titulaires de mandat ont effectuées dans des pays en situation de conflit, d'après-conflit ou de crise constituent de bons exemples de leurs contributions sur ces sujets, un certain nombre de visites réalisées en 2019 étant pertinentes à cet égard. Il s'agit notamment de celles effectuées en Bosnie-Herzégovine (migrants), en Éthiopie (liberté d'expression), au Mali (mandat par pays), au Nigéria (logement et exécutions sommaires), en République centrafricaine (mandat par pays), en Somalie (mandat par pays), au Timor-Leste (peuples autochtones), en Ukraine (orientation sexuelle et identité de genre) et au Bangladesh, en Malaisie et en Thaïlande dans le contexte du mandat de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. En outre, plusieurs comptes rendus de visites effectuées en 2018 ont été présentés l'année dernière, notamment

sur le Nigéria (trafic), le Tchad (mercenaires) et l'Ukraine (dette extérieure, torture et disparitions forcées).

De même, les rapports thématiques traitent de sujets en lien avec la prévention, l'alerte rapide, les conflits ou les crises émergentes. Ainsi, le rapport de la Rapporteuse spécial sur le droit à l'éducation était consacré aux façons dont le droit à l'éducation contribue à prévenir les atrocités criminelles ainsi que les violations graves ou massives des droits humains (voir [A/74/243](#)). Le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition s'est quant à lui intéressé à la mise en œuvre concrète de programmes nationaux de réparation (voir [A/HRC/42/45](#)) et a abordé la question des excuses pour les violations flagrantes des droits de la personne et les violations graves du droit international humanitaire (voir [A/74/147](#)).

Les procédures spéciales ont accru leur collaboration avec les organismes et les représentants des Nations Unies. Le Comité de coordination, qui s'est attaché à promouvoir les procédures spéciales dans l'ensemble du système des Nations Unies, a vu ses efforts récompensés, comme l'a montré la collaboration de certains titulaires de mandat avec le Conseil de sécurité, le dispositif de consolidation de la paix, le dispositif de mise en œuvre des objectifs de développement durable et, plus généralement, les équipes de pays des Nations Unies. Il s'est également employé à recueillir des exemples des retombées positives qu'ont eu les travaux des titulaires de mandat, notamment dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Toutes ces informations peuvent être consultées sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹.

Alors que nous sommes tous aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et avec une crise sans précédent, sachez que les titulaires de mandat se sont montrés à la hauteur de la situation. Ils ont pris diverses initiatives démontrant à quel point les droits humains sont essentiels à la protection des populations durant cette crise et combien il est nécessaire de travailler de concert pour mettre au point des interventions efficaces. Ils ont également donné des conseils aux États et aux autres parties prenantes, tout en créant des outils innovants et en poursuivant leur travail de prévention et de contrôle. Il en résulte une série de documents, publiés par divers moyens, qui couvrent un large éventail de questions relatives aux droits humains, dont plusieurs concernent la paix et la sécurité, telles que la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'incitation à la haine et à la violence, la justice transitionnelle et les pays en conflit. Les vues et l'action collectives du mécanisme relevant des procédures spéciales sur cette question, y compris un document de travail sur les procédures spéciales dans le contexte de la COVID-19, une note d'information et une page infographique donnant un aperçu de toutes les activités des procédures spéciales, ont été compilées sur une page Web².

À la lumière des principes énoncés par le Secrétaire général, selon lesquels les droits humains devraient être porteurs de transformation et de solutions, je suis convaincue que les travaux et les recommandations des procédures spéciales évoqués dans la présente lettre aideront l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, à comprendre et à prévenir les crises, à y réagir et à empêcher qu'elles ne se

¹ www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/SPGoodStories.aspx (en anglais uniquement).

² www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/COVID-19-and-Special-Procedures.aspx (en anglais uniquement).

reproduisent. Mes collègues et moi-même serions heureux de poursuivre nos échanges avec les membres du Conseil, conformément à la Charte des Nations Unies et à nos propres mandats.

La Présidente
du Comité de coordination des procédures spéciales
(*Signé*) Anita **Ramasastry**
